

# NATION BELGE

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Place de Brouckère, 50, Bruxelles

BUREAU A PARIS : 26, RUE FEYDEAU - CENTRAL 5021

Edition du matin

Directeur: P. Neuray - Directeur-administrateur: J. Finet

Vingt-neuvième année

N° 298

SAMEDI

26

Octobre 1946

Aujourd'hui : St-Rustique

Demain : Ste-Frumence

## L'INCENDIE

### VILLA

#### de Paris amille nt belle

P.) — Un in-  
ment détruit la  
te de Paris, une  
es située à Ran-  
intra.  
au trône de  
tesse ainsi que  
t pu s'échapper  
it reçu aucune

### et la cible

### fluence

#### que légère

#### ices de tir

P.) — Voici de  
les sergents  
l'armée améri-  
s les armées du  
n pas d'annou-  
rs instructeurs  
les champs de  
de la musique  
es des armes à  
de cette inno-  
sont excellents.  
Belvoir, en Vir-  
niers essais ont  
i avec surprise  
i de quelques  
ue douce, une  
de 200 hom-  
scés, et au pre-  
amen de tir au

le capitaine G.  
instructeur, ex-  
ine : A l'audi-  
apaisantes le  
un état de dé-  
tement propice  
à la cible.

l'opinion d'un  
vons interrogé  
Belvoir.

a musique est  
les injonctions  
n doute là-des-  
dire ce qui ne  
les sergents.  
ut peur :  
s qui semblent  
s les plus pro-  
ceux du chan-  
rankie Sinatra,  
nt fureur aux

## time à l'ambassade

## lande a décoré

## " Procès ultérieurs " A l'Assemblée des Nations Unies

### Vingt-trois médecins nazis vont comparaître à Nuremberg

#### De même que des généraux, des industriels et des financiers

Nuremberg (AFP). — Le général Telford Taylor, procureur général des Etats-Unis et organisateur des « procès ultérieurs » dérivés de celui des grands criminels de guerre vient de communiquer à la presse d'importantes déclarations concernant ces prochains débats.

Vingt-trois médecins criminels nazis comparaitront devant le Haut-Tribunal de Nuremberg dans un délai maximum de trente jours.

Le général Taylor prévoit, en outre, que « de 250 à 500 leaders et grandes figures du troisième Reich seront jugés à Nuremberg avant la fin de l'année 1947.

Les accusés des prochains procès de Nuremberg représenteront, outre la médecine, le gouvernement, le parti hitlérien, la police, l'armée, l'industrie et la finance. Le procureur général américain a mentionné les noms de Thierack, ancien ministre de la Justice d'Adolf Hitler, de Walter Darré et de Backe, ministres de l'Agriculture, parmi les grandes figures ayant appartenu au gouvernement national-socialiste et dont le procès est prévu.

### Les industriels

Examinant la question des grands industriels hitlériens le général Taylor a cité les noms de Thyssen et d'Alfred Krupp. Il a également mentionné ceux de Friedrich Flick, chef du trust de l'acier et de Schmitz et Schentzler, les deux magnats de I. G. Farben.

Alfred Krupp demeure encore à l'heure actuelle prisonnier des autorités britanniques comme d'ailleurs une bonne partie des futurs inculpés du prochain procès de Nuremberg.

### Une femme

Une femme prendra place au banc des accusés de ce procès pour avoir participé à des expériences de vivisection humaine.

En ce qui concerne le procès des grands industriels en particulier, le général Taylor estime qu'il pourra s'ouvrir dès le mois de janvier prochain.

On peut rapporter ici, à ce sujet, la déclaration d'un observateur bien informé du palais de Nuremberg.

Selon cette personnalité, l'arrêt de Schacht ne posera pas de créer des difficultés dans la préparation du procès de l'industrie lourde et de la haute finance hitlériennes.

### Des noms

On annonce d'autre part officiellement que seront traduites en

## Des journalistes américains

### racontent

## Il n'y a plus de loi

### en Yougoslavie

### où la terreur dépasse

### celle des nazis

Mobile (Alabama) (AP). — Onze Américains rapatriés de Yougoslavie, récemment arrivés à Trieste, ont fait à la presse des récits terrifiants des massacres et du régime de terreur qui régnaient au pays du maréchal.

Miss Jacqueline Sainte-Anne, épouse américaine faisant partie de ce groupe, a affirmé, au cours d'une interview, que les tueries actuelles dépassaient celles des « forces d'occupation nazies ».

« Pendant les premiers jours de l'occupation, Tito ne se donnait même pas cette peine. « Il n'y a pas de lois et le simple fait de déclarer que vous voudriez bien aller aux Etats-Unis peut vous coûter la liberté ou la vie. »

Une autre jeune femme qui a été ramenée aux Etats-Unis sa fillelette de trois ans, a déclaré que son mari, naguère arrêté par les nazis pour avoir aidé les partisans du maréchal Tito, est maintenant incarcéré par ordre du gouvernement yougoslave.

### Le congrès

## La Belgique propose la mise sous tutelle du Ruanda-Urundi

## Elle demande au Conseil d'examiner la complicité de l'Espagne dans l'évasion de Degrelle

### M. Van Langenhove s'élève également contre l'extension de l'usage du veto

Flushing Meadows (A.F.P.) — Au cours de la deuxième séance de l'Assemblée de l'O.N.U. la Belgique a proposé à l'Assemblée de recommander au Conseil de Sécurité d'examiner la situation espagnole. Elle a soumis également à l'Assemblée un projet d'accord de tutelle avec le territoire du Ruanda-Urundi.

Après que M. Trygve Lie, secrétaire-général ait fait rapport sur l'activité de son département, M. Van Langenhove, au nom de la Belgique a fait la déclaration suivante :

« La Belgique demandera à l'Assemblée générale des Nations-Unies d'examiner la situation espagnole ». M. Van Langenhove a rappelé à l'Assemblée que la Belgique a

fourni au Conseil de Sécurité des informations sur l'aide que l'Espagne a apportée à Degrelle pour lui permettre d'échapper à son sort. La complicité de l'Espagne dans l'évasion de Degrelle constitue un élément trouble et une menace à la sécurité en Europe », a-t-il ajouté.

Examinant les travaux accomplis jusqu'ici par le Conseil de Sécurité, M. Van Langenhove a déclaré : « La conditions fondamentales de la sécurité est l'unanimité des grands puissances. Mais l'usage du veto qui devait répondre à cette nécessité paralyse au contraire l'action du Conseil. Celui-ci a été incapable de prendre des décisions jusqu'ici, et tant que les relations entre les membres permanents resteront ce qu'elles sont actuellement, les Nations-Unies ne trouveront pas au Conseil une garantie de sécurité. L'expérience a justifié les objections de la Belgique au veto de San Francisco, a poursuivi, M. Van Langenhove qui a déclaré que la Belgique ne demandera pas l'abrogation du veto mais continuera à combattre, comme elle le fit déjà dans le passé, l'extension excessive donnée à l'usage du veto. L'amendement de la Charte à ce sujet finira par s'imposer si non le Conseil de Sécurité sera incapable de remplir sa mission et verra son autorité s'évanouir. Dans le domaine économique et social les résultats obtenus par les Nations-Unies furent décevants à cause des erreurs de méthode et de considérations politiques. Les erreurs faites entre les deux guerres seront répétées si nous ne changeons pas de méthodes », affirme M. Van Langenhove.

L'orateur annonce alors que la Belgique est en mesure aujourd'hui de soumettre aux Nations-Unies un projet d'accord pour l'administration en tutelle du territoire du Ruanda-Urundi, s'inspirant de l'esprit de la Charte des Nations-Unies.

En terminant M. Van Langenhove a annoncé également au Conseil que son gouvernement saisirait prochainement le Parlement d'un projet de loi l'autorisant à adhérer à la nouvelle Cour internationale de justice dont il a été décidé qu'elle doit former le droit international. Nos critiques sont les manifestations de notre désir de voir l'O.N.U. grandir pour le bien de tous les peuples », conclut M. Van Langenhove, dont le discours a été très applaudi par les délégués présents dans la salle.

## Un nouveau discours de M. Churchill

### contre le communisme

## « Un gouvernement communiste signifie totalitarisme, suppression de la liberté et décadence de la société, »

Loughton (Essex) (Reuter). — Dans un discours prononcé à Loughton, M. Churchill a vivement appuyé la condamnation formulée contre le communisme par M. Clement Attlee, Premier ministre, devant le Congrès des Trade-Unions.

« Le gouvernement a rendu un très grand service en rompant avec le parti communiste », a dit M. Churchill, qui a ajouté que l'effet de cette mesure, à l'étranger, sera salutaire, parce qu'il y a des pays sur le Continent, comme la France, qui tremblent sous l'attaque communiste. Le fait que le gouvernement britannique a adopté cette attitude, a dit l'orateur, et celui que les communistes ont le chemin barré par le parti travailliste et le Congrès des Trade-Unions contribuent grande-

ment à empêcher le communisme de s'étendre dans les pays civilisés. »

M. Churchill a conclu en disant qu'avant la guerre il a parfois estimé qu'il était de son devoir de dire des choses qui déchaînaient contre lui certains sentiments. « Je ne suis pas un excité à la guerre, a-t-il précisé, mais je tiens à ce que notre peuple de notre pays soit bien informé de sa situation véritable dans le monde. »

En 5me page :

LA RUBRIQUE SPORTIVE

En 6me page :

Travaux à la Campagne

# La Belgique propose la mise sous tutelle du Ruanda-Urundi

**Elle demande au Conseil d'examiner la complicité  
de l'Espagne dans l'évasion de Degrelle**

**M. Van Langenhove s'élève également  
contre l'extension de l'usage du veto**

Flushing Meadows (A.F.P.) — Au cours de la deuxième séance de l'Assemblée de l'O.N.U. la Belgique a proposé à l'Assemblée de recommander au Conseil de Sécurité d'examiner la situation espagnole. Elle a soumis également à l'Assemblée un projet d'accord de tutelle avec le territoire du Ruanda-Urundi.

Après que M. Trygve Lie, secrétaire-général ait fait rapport sur l'activité de son département, M. Van Langenhove, au nom de la Belgique a fait la déclaration suivante :

« La Belgique demandera à l'Assemblée générale des Nations-Unies d'examiner la situation espagnole ». M. Van Langenhove a rappelé à l'Assemblée que la Belgique a

fourni au Conseil de Sécurité des informations sur l'aide que l'Espagne a apportée à Degrelle pour lui permettre d'échapper à son sort. « La complicité de l'Espagne dans l'évasion de Degrelle constitue un élément trouble et une menace à la sécurité en Europe », a-t-il ajouté.

Examinant les travaux accomplis jusqu'ici par le Conseil de Sé-

curité, M. Van Langenhove a déclaré: « La conditions fondamentales de la sécurité est l'unanimité des grandes puissances. Mais l'usage du veto qui devait répondre à cette nécessité paralyse au contraire l'action du Conseil. Celui-ci a été incapable de prendre des décisions jusqu'ici, et tant que les relations entre les membres permanents resteront ce qu'elles sont actuellement, les Nations-Unies ne trouveront pas au Conseil une garantie de sécurité. L'expérience a justifié les objections de la Belgique au veto de San Francisco, a poursuivi, M. Van Langenhove qui a déclaré que la Belgique ne demandera pas l'abrogation du veto mais continuera à combattre, comme elle le fit déjà dans le passé, l'extension excessive donnée à l'usage du veto. L'amendement de la Charte à ce sujet finira par s'imposer sinon le Conseil de Sécurité sera incapable de remplir sa mission et verra son autorité s'évanouir. Dans le domaine économique et social les résultats obtenus par les Nations-Unies furent décevants à cause des erreurs de méthode et de considérations politiques. Les erreurs faites entre les deux guerres seront répétées si nous ne changeons pas de méthode », affirme M. Van Langenhove. L'orateur annonce alors que la Belgique est en mesure aujourd'hui de soumettre aux Nations-Unies un projet d'accord pour l'administration en tutelle du territoire du Ruanda-Urundi, s'inspirant de l'esprit de la Charte des Nations-Unies.

En terminant M. Van Langenhove a annoncé également au Conseil que son gouvernement saisirait prochainement le Parlement d'un projet de loi l'autorisant à adhérer à la nouvelle Cour internationale de justice dont, dit-il, « les arrêts doivent former le droit international. Nos critiques sont les manifestations de notre désir de voir l'O.N.U. grandir pour le bien de tous les peuples », conclut M. Van Langenhove, dont le discours a été très applaudi par les délégués présents dans la salle